Facture N° 232035871 du 21/08/2023



VitalAire

VITALAIRE NORD ZI les Portes du Nord CS 80219 Libercourt 62213 Carvin Cedex Tél.: 0969 369 008

N° Identifiant: 672665858

SERVICE COLIRDIER LE 2 9 SEP. 2023

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0987361243

MMC PRAECONIS

6 RUE PAUL MOREL

BP 80283

Patient: DUEZ JEAN PIERRE

50 LOTISSEMENT MANICOURT

70006 VESOUL CEDEX

08090 AIGLEMONT

No S.S.: 1550308105033 15 Date de naissance: 11/03/1955

N° adhérent: 155030810503315

Désignation

Quantité

P.U. H.T.

5,19

Total H.T.

LPPR TTC Unitaire

T

Commande N° 0011236942 du 28/08/2018 pour DUEZ JEAN PIERRE - 08090 AIGLEMONT

F09.TL1

VITALAIRE S.A., S.A. au capilal de 6.821.760 EUR, 6 Rue Cognacq-Jay - 75341 PARIS CEDEX 07. RCS PARIS B 425039773, TVA FR 11425039773

PPC, apnée som, télés. (> 112h), forfait hebdo 9.TL1

Période du 13/07/2023 au 16/08/2023 soit 5 Semaine(s) Prestation

25,97 20.00

Code LPPR: 1187880

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

15,58

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO) :

77,90 46,74

Part complémentaire : (RC

31.16 / Dép

0,00): 31,16

Taux **Prestations** Ventes **Transports**

Total T.T.C.

20.00

25.97

Frais

5,19 31,16

Total

25,97

5,19

TVA

31,16

À découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

CS 70588

13594 Aix en Provence cedex 3

MMC PRAECONIS

Numéro:

232035871

Agence:

721

Client:

7307000066

Date:

21/08/2023

Montant (EUR) : [

31,16

Net à payer :

31,16 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 17/09/2023

T.V.A. Acquittée sur les débits



OPTIONS ASSOCIEES OUTILS **ACTIONS**

Options de filtre

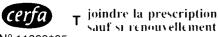
Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

Payeur	7204000512	CPAM DES ARDENNES
Numéro facture	232035870	Année facture

Nom	Fac group	Fac/Pt	DtEch	Dev	TTx	Taux change	Montant devises
FACTMVX		210823	170923	EUR	01	1.000000	46.74 D
RNOEMIE		240823	170923	EUR	01	1.000000	46.74 C

_ 2023]

SERVICE COURRIFR LE 2 9 SEP. 2023



feuille de soins

numéro de facture (facultatif)

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

Duplicata

232035870

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

date

21082023

PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur) nom et prénom **DUEZ JEAN PIERRE**

numéro d'immatriculation

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

1550308105033

15

010810000

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou

le fournisseur)

date de naissance

11031955

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

7204000512 0987361243

ADRESSE de L'ASSURE(E)

50 LOTISSEMENT MANICOURT

08090 AIGLEMONT IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR

IDENTIFICATION de la STRUCTURE

VITALAIRE NORD CS 80219 Libercourt ZI les Portes du Nord 62213 Carvin Cedex

721

SERVICE COURRIER LE 2 9 SEP. 2023

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

identifiant

672665858

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

IDENTIFICATION du PRE EUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

PRATZ NATHALIE

raison sociale

identifiant

10104560908

nº de la structure (AM, FINESS ou SIRET)

CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS

date

date de la prescription médicale

26122022

date de l'accord préalable (le cas échéant)

26122022

X MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante)

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "*' et les recommandations importantes)

acte conforme au protocole ALD accident causé par un tiers : non X action de prévention oui

date

AT/MP

numéro

PRODUITS et PRESTATIONS DELIVRES

tarification détaillée

Commande N° 0011236942 du 28/08/2018

Période du 13/07/2023 au 16/08/2023 soit 5 Semaine(s)

PPC, apnée sommeil, télésuivi (+112 h), forfait hebdo 9.TL1

Taux de prise en charge: 60.00 %

LPPR unitaire:

15.58 EUR

Total facturé :

46.74 EUR

Code LPPR:

ou

1187880

Montant total facturé RO:

46,74 EUR

PAIEMENT

MONTANT TOTAL en euros

77,90

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

X

signature du pharmacien ou du fournisseur

signature de l'assuré(e)

impossibilité de signer

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).
Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie. FSPHF 10-2014 S3115h



quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information a donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous meme (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous etes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
- votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
 - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas éte communiqué).

- votre date de naissance.
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- * Si vos soins sont dispenses au titre de l'article I 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le preciser dans la case prevue a cet effet.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident cause par un tiers, precisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
 Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent a l'assurance maladie de recuperer les frais relatifs à l'accident aup es de l'assureur concerné.
 - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez ete victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez lui la feuille d'accident du travail maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

Recommandations importantes:

Le double de votre prescription medicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a etc joint à la demande d'hécord prealable)

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- · changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'epargne | adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- * Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.